

nera jamais de façon satisfaisante tant que les rapports des comités ne seront pas étudiés par le gouvernement et qu'il n'y donnera pas suite.

• (12.40 p.m.)

J'aimerais faire porter mes remarques surtout sur deux des parties de la motion dont la Chambre est saisie. Le comité mixte spécial de la constitution demande le pouvoir de se transporter de place en place au Canada et la permission de retenir les services de trois spécialistes. Je crois qu'il est temps que les députés élus et responsables considèrent cette affaire de voyages des comités à travers le pays. A mon avis, les voyages des comités d'un bout à l'autre du pays sont devenus exagérés. Les frais encourus pour ces voyages sont fantastiques.

Je n'ai qu'à mentionner le fait que, à la dernière session, ce comité spécial qui étudie la constitution s'est rendu, comme l'ancien président vient de le souligner, à Winnipeg, Brandon, Saint-Boniface, à Whitehorse au Yukon et à Churchill. Seize députés et 14 membres du personnel du comité ont fait ce voyage. Ils ont transporté avec eux tout l'outillage et les effets nécessaires à ces réunions. Ce voyage a coûté aux contribuables au moins \$33,628, sans compter les frais d'impression et les traitements du personnel, des interprètes et des commis aux écritures, les frais de publicité et autres faux frais. Ces coûts ne sont pas compris dans ce montant de \$33,628.

Certains pourraient dire que le personnel touche son traitement de toute façon, qu'il soit ou non du voyage. Les employés doivent être payés s'ils se déplacent d'un bout à l'autre du pays, mais il faudra ici, à Ottawa, un personnel plus nombreux pour remplacer ceux qui sont sur la route. Nous devons donc ajouter au chiffre précité les coûts que j'ai mentionnés.

Si l'on tient compte que les membres du comité et le personnel auxiliaire comprennent 30 personnes, le coût de ce voyage revient à \$1,200 par tête. A la Chambre nous représentons les Canadiens, qui sont frappés d'impôts à la limite de leurs possibilités. Ils vont nous dire, comme on me l'a signalé, qu'ils n'ont pas les moyens de payer plus d'impôts, qu'ils en sont rendus à la limite.

Il est temps que la Chambre examine ce qu'il en coûte pour faire promener ces comités d'une extrémité à l'autre du pays. J'admets que c'est un comité spécial mais je ne vois aucune raison de lui accorder des privilèges particuliers qui lui permettent de dépenser de cette façon. L'ancien président a informé la Chambre que le comité se proposait d'entreprendre d'autres voyages et je crois comprendre qu'il aura 42 endroits à visiter en 12 voyages d'un bout à l'autre du Canada. Si chacun des voyages coûte à peu près autant que celui qu'on vient d'effectuer et rien ne me dit qu'ils coûteront moins cher—ce comité dépensera au delà de \$500,000, un demi-million, au seul chapitre des déplacements. J'ai hâte de voir à quel point j'aurai prévu juste. A mon sens, nous ne devrions pas, en tant que députés responsables, délivrer à ce comité ou à un autre un chèque en blanc lui permettant d'être sans cesse par monts et par vaux et de se transporter d'un

endroit à un autre. Pour ma part, je ne suis pas prêt à délivrer un pareil chèque en blanc.

Permettez-moi d'évoquer les solutions de rechange qui réduiraient ces dépenses extravagantes. Il appartiendra à ce comité d'enregistrer l'avis du public sur des questions constitutionnelles. Il devrait lui suffire de se rendre dans la capitale de chaque province. S'il estime ne pas recevoir assez de mémoires et de rapports en ne visitant que les capitales provinciales, il pourrait épargner aux contribuables des dépenses considérables en signalant aux personnes désireuses de se rendre dans les capitales en question qu'elles seraient défrayées des dépenses résultant du déplacement effectué pour comparaître devant le comité. Il n'y a aucune raison pour que le comité se rende de Whitehorse à Dawson City ou de Winnipeg à Brandon, ce qui représente un voyage d'environ 60 milles.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** 120 milles.

**M. Hales:** Selon le député, il y a 120 milles de Winnipeg à Brandon. Si un groupe de Brandon voulait comparaître devant le comité, il pourrait se rendre à Winnipeg pour présenter ses mémoires aux frais du comité et nous y gagnerions.

Pensons un peu à ce que tout cela coûte. On semble croire ici qu'il suffit de demander de l'argent aux contribuables pour l'obtenir. Nous le faisons depuis si longtemps que nous en arrivons au point où les contribuables vont en avoir assez et vont refuser de payer.

Le comité demande aussi la permission de retenir les services de trois experts. A titre de président d'un comité je constate qu'il faut du personnel et des assistants spéciaux aux comités. Pourquoi ce comité-ci ne pourrait-il pas obtenir l'aide du ministère de la Justice? Certains fonctionnaires de ce ministère pourraient apporter leur contribution à ce comité spécial. Si ce dernier a besoin d'employés supplémentaires, je suis sûr que les divers ministères du gouvernement pourraient en affecter au comité.

Nous savons par expérience que les comités ont employé des spécialistes et nous connaissons les traitements que ceux-ci demandent. Un avocat insistera sur un minimum de \$250 par jour, un comptable exigera au moins \$200 par jour. Si vous ajoutez ces frais vous aurez une idée des dépenses qu'il en coûte pour maintenir ces comités et pour payer leurs déplacements au pays.

Je voudrais vous citer les quatre montants les plus élevés dépensés par les comités au cours de la dernière session. Le comité sur la constitution a dépensé \$33,628. Le comité des finances a fait trois voyages qui sont revenus à \$23,837 aux contribuables. Le comité du développement régional a dépensé \$7,154. Le comité des transports a fait trois voyages au coût de \$23,432. Je n'ai pas encore examiné en détail les dépenses des autres comités au cours de la dernière session, mais le total atteignait \$96,966 et ne comprenait pas les dépenses que